

Rapport du Club des juristes

RISQUE PÉNAL DES ENTREPRISES FRANÇAISES POUR VIOLATION DES DROITS HUMAINS À L'ÉTRANGER

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION

Nicole Belloubet,

Ancienne ministre de l'Éducation nationale et ancienne garde des Sceaux, présidente du Club des juristes

RAPPORTEUR

Didier Rebut,

Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, directeur de l'Institution de criminologie et de droit pénal de Paris

RAPPORTEUR ASSOCIÉ

Hugo Pascal,

Doctorant à l'Université Paris II Panthéon-Assas

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Sidi-Brette

emmanuelle.sidi-brette@leclubdesjuristes.com

06 19 32 78 61





L'ESSENTIEL SUR...

... le rapport relatif au

RISQUE PÉNAL DES ENTREPRISES FRANÇAISES POUR VIOLATION DES DROITS HUMAINS À L'ÉTRANGER

UN ENJEU GLOBAL : LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ENTREPRISES

Dans un contexte de mondialisation accrue, les entreprises sont de plus en plus confrontées à des **poursuites pour des violations graves des droits humains** commises dans le cadre de leurs activités à l'étranger. Ce phénomène met en lumière un double enjeu : **renforcer les dispositifs de prévention** pour éviter ces violations et **définir clairement les responsabilités juridiques des entreprises et de leurs dirigeants**.

Ce rapport, présidé par **Nicole Belloubet** et produit sous la direction de **Didier Rebut**, démontre comment la France, avec son cadre juridique avancé, se positionne comme un **laboratoire unique** pour ces questions cruciales. Il met en évidence les **outils** et les **mécanismes nécessaires pour assurer une responsabilité à la hauteur des enjeux actuels**.

13

procédure pénales
ouvertes en France en
2024 contre des
entreprises françaises
pour des violations des
droits humains dans des
zones de conflit.

70 %

des entreprises
transnationales françaises
concernées par la loi sur le
devoir de vigilance,
impliquant leurs chaînes
de valeur globales.

50%

d'augmentation des
contentieux
transnationaux liés aux
droits humains depuis
2018.

LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DU RAPPORT

UNE MULTIPLICATION DES POURSUITES PÉNALES

Depuis quelques années, plusieurs affaires emblématiques ont émergé, impliquant des entreprises françaises accusées de **complicité dans des violations graves des droits humains à l'étranger**. Parmi elles, le cas de Lafarge, accusé de financement de groupes terroristes en Syrie, et les multiples mises en cause d'entreprises européennes en raison du maintien de leurs activités en Russie, illustrent l'ampleur du phénomène. Ces contentieux traduisent un **changement profond** dans la manière dont les entreprises doivent rendre compte de leurs activités à l'échelle internationale.

UN CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS EXIGEANT

La France dispose d'un **arsenal juridique robuste**, notamment avec la **loi sur le devoir de vigilance de 2017**. Ce dispositif impose aux entreprises de prévenir les risques liés aux **atteintes aux droits humains et à l'environnement** tout au long de leurs chaînes de valeur. Le rapport souligne l'importance de **renforcer ces mécanismes** pour éviter que des violations graves ne se produisent, tout en préservant la compétitivité économique des entreprises françaises à l'étranger.

LA SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE : UN RÔLE DE PRÉCURSEUR

La France se distingue par la création **d'institutions et de dispositifs spécialisés**, comme le **Parquet national antiterroriste**, qui joue un rôle central dans la gestion des contentieux transnationaux. Ce **modèle, combinant innovation juridique et rigueur institutionnelle**, permet d'appréhender efficacement les enjeux pénaux complexes liés aux entreprises multinationales.

LE RÔLE CROISSANT DES JUGES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les juges jouent un rôle déterminant dans l'établissement des responsabilités, que ce soit au titre de la **complicité** ou de l'**aide à des régimes criminels**. Parallèlement, la **société civile**, à travers les **ONG** et les **lanceurs d'alerte**, agit comme un moteur essentiel pour attirer l'attention sur ces violations et pousser à une action judiciaire. Le rapport met en évidence l'importance d'un **cadre juridique harmonisé** pour garantir la **cohérence des décisions**.

UNE RESPONSABILITÉ PÉNALE ÉLARGIE

Les entreprises ne peuvent plus se limiter à une logique de **conformité minimaliste**. Elles sont appelées à adopter une **posture proactive**, en renforçant leurs dispositifs internes de compliance et en coopérant avec les autorités pour prévenir tout risque de violation. Cela inclut des efforts accrus en matière de **formation**, de **gouvernance** et de **détection précoce des risques**.

UNE VISION POUR L'AVENIR

Ce rapport ambitionne de définir un **nouveau cadre** où **prévention**, **responsabilité** et **justice** coexistent harmonieusement. Il appelle les entreprises à embrasser un rôle éthique et juridique plus affirmé, en prenant en compte les **attentes croissantes des parties prenantes**.

La France, avec ses **outils juridiques avancés** et son expérience dans la gestion des contentieux transnationaux, est bien placée pour inspirer les initiatives internationales en faveur d'une **responsabilité pénale des entreprises adaptée** aux enjeux globaux.

En développant des **solutions juridiques novatrices**, ce rapport entend contribuer à une meilleure articulation entre **droits humains** et **activités économiques**, tout en préparant les entreprises aux défis à venir.

PROPOSITIONS

Face à la **multiplication des poursuites pénales** visant des entreprises françaises pour violation de droits humains à l'étranger, multinationales, société civile et juridictions doivent travailler à une nouvelle organisation de leurs rapports et missions respectives.

Diverses recommandations apparaissent nécessaires afin de mieux **appréhender le risque pénal** qui pèse sur les **entreprises établies à l'étranger** :



RENFORCER LES INSTRUMENTS DE COMPLIANCE INTERNES

1. Établir des outils adaptés pour détecter et prévenir les atteintes aux droits humains : cartographies de risques, systèmes d'alerte, politiques dédiées et mécanismes de contrôle



ÉLARGIR LES MISSIONS DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

2. Développer une veille active pour identifier les menaces
Créer une taskforce dédiée à l'accompagnement des entreprises
Alerter en temps réel les entreprises des situations à risques



ENCOURAGER UN CADRE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL HARMONISÉ

3. Promouvoir une meilleure collaboration entre les États membres pour aligner les réglementations relatives à la responsabilité des entreprises en matière de droits humains



MIEUX ENCADRER LA RESPONSABILITÉ DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

4. Mieux définir les critères de responsabilité pénale des entreprises pour refléter la réalité des groupes économiques et prévenir les abus

PROPOSITIONS



- CLARIFIER LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS**
5. Conditionner l'intervention des associations dans les contentieux à des garanties strictes de gouvernance, de transparence et d'indépendance



- POURSUIVRE L'AUGMENTATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX JURIDICTIONS SPÉCIALISÉES**
6. Fournir les ressources et outils nécessaires pour aborder la technicité des affaires
Renforcer la coopération entre juridictions et autorités étrangères



- MIEUX PRÉPARER LA MAGISTRATURE À CES CONTENTIEUX**
7. Former les magistrats amenés à traiter ces nouveaux contentieux complexes
Poursuivre le recrutement d'assistants spécialisés



- TRAVAILLER À L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES ENCADRANT LES PRATIQUES DES ONG ET ASSOCIATIONS**
8. S'inspirer des lignes directrices établies par Eurojust et le procureur de la CPI afin d'établir des standards communs garantissant la fiabilité des « pré-enquêtes » de la société civile



- RÉAFFIRMER LE PRINCIPE DE L'OPPORTUNITÉ DES POURSUITES**
9. Motiver les classements sans suite, voire les rendre publics, afin qu'associations et ONG en prennent connaissance
Soumettre la décision d'ouvrir ou non une information judiciaire à une collégialité de trois magistrats

MEMBRES DE LA COMMISSION

Il est entendu que les positions exprimées dans ce rapport ne préjugent en rien de celles des institutions auxquelles appartiennent ses membres et contributeurs.

PRÉSIDENTE

- **Nicole Belloubet**, ancienne ministre de l'Éducation nationale et ancienne garde des Sceaux, présidente du Club des juristes

RAPPORTEUR

- **Didier Rebut**, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas et directeur de l'Institution de criminologie et de droit pénal de Paris

RAPPORTEUR ASSOCIÉ

- **Hugo Pascal**, doctorant à l'Université Paris II Panthéon-Assas

MEMBRES

- **Jean-Claude Brunet**, ambassadeur en charge des menaces criminelles transnationales
- **Anne-Laure Chaumette**, professeure à l'Université Paris Nanterre
- **Josseline de Clausade**, ancienne conseillère du Président, groupe Casino
- **Rémy Heitz**, procureur général près la cour d'appel de Paris
- **Noëlle Lenoir**, avocate et ancienne ministre des Affaires européennes
- **Christophe Perruax**, magistrat délégué aux missions judiciaires de la douane et de l'administration fiscale
- **Stéphanie Smatt Pinelli**, directrice juridique et contentieux, groupe Orano
- **François Zimeray**, avocat et ancien ambassadeur

PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

- **Frédéric Baab**, procureur européen
- **Stéphane Brabant**, senior partner, Trinity International
- **Clémence Bectarte**, avocate de la FIDH
- **William Bourdon**, avocat et fondateur de Sherpa
- **Jean-François Bohnert**, procureur de la République financier
- **Nicola Bonucci**, avocat et ancien directeur des affaires juridiques de l'OCDE
- **Olivier Christen**, directeur des affaires criminelles et des grâces
- **Emmanuel Daoud**, avocat associé, Vigo
- **Yann Guilbaud**, directeur juridique, groupe Orano
- **Aurélien Hamelle**, directeur général strategy & sustainability et membre du comité exécutif, TotalEnergies
- **Sébastien Mabile**, avocat, Seattle Avocats
- **Stefano Manacorda**, professeur de droit pénal à l'Università della Campania « Luigi Vanvitelli »
- **Marie-Laurence Navarri**, magistrate à la DGSE
- **Didier Reynders**, commissaire européen à la Justice
- **Jean-François Ricard**, ancien procureur de la République antiterroriste
- **Patrice Spinosi**, avocat aux Conseils
- **Laurent Vallée**, secrétaire générale, groupe Carrefour

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Sidi-Brette

✉ emmanuelle.sidi-brette@leclubdesjuristes.com

☎ 06 19 32 78 61

LE CLUB DES JURISTES

4, rue de la Planche 75007 Paris

www.leclubdesjuristes.com



RETROUVEZ-NOUS SUR

